

CTPC INSERM du 25 novembre 2008

DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Les représentants des personnels de l'Inserm refusent de siéger en CTPC convoqué ce jour portant sur les modifications du statut de 1983, compte tenu de la gravité des réformes engagées qui seront imposées par le ministère et la direction de l'Inserm :

- Transformation des organismes de recherche en simples agences de financement de projets sans laboratoires et sans personnels propres,
- Remise en cause de la représentation des personnels dans les différentes instances des organismes : Conseil Scientifique, Commissions Scientifiques Spécialisées, conseils de laboratoires...
- Chute du recrutement des personnels ITA et chercheurs statutaires avec une montée ininterrompue de l'emploi précaire.

Nous exigeons une véritable information de tous les personnels de l'Institut ainsi que des autres organismes concernés, aussi bien sur les modifications des statuts que sur l'évolution de l'Inserm en un unique « Institut des Sciences de la vie et de la santé » proposé par l'AERES.

Cette information devra être suivie d'une véritable concertation avec les organisations syndicales.

SNTRS CGT - SGEN CFDT Recherche EPST - SNCS FSU - SNIRS CGC - CFTC
SCENRAC

Un CTPC sera reconvoqué le mercredi 3 décembre 2008 à 10h30.